

6.5 Conditions de travail des policiers et des gendarmes en 2016

Sur le plan physique, policiers et gendarmes exercent un métier relativement moins pénible que les autres agents de la fonction publique au contact du public : ils sont moins amenés à porter des charges lourdes, à effectuer des mouvements douloureux ou fatigants ou à travailler dans un environnement bruyant, mais restent toutefois aussi longtemps debout

► **figure 1.** En revanche, leurs horaires sont souvent longs et atypiques : 29 % travaillent plus de 42 heures par semaine, 40 % au moins 20 dimanches par an et 20 % au moins 50 nuits, nettement plus que les autres agents publics en contact avec les usagers.

L'intensité de leur travail est proche de celle des autres agents publics en contact avec les usagers : 36 % d'entre eux disent travailler sous pression (contre 32 %). Seule différence concernant l'intensité du travail, ils indiquent nettement plus souvent recevoir des ordres contradictoires (70 % contre 41 %).

Leurs rapports avec leurs supérieurs et leurs collègues sont plutôt bons : ils reçoivent plus souvent que les autres agents publics du soutien en cas de difficulté dans le travail et se sentent plus souvent faire partie d'une équipe. Leur autonomie au travail est élevée, comme celle des autres agents publics : 75 % d'entre eux peuvent développer leurs compétences dans leur travail, 85 % apprendre des choses nouvelles. Ils bénéficient également d'une forte sécurité socio-économique, du fait de leur statut de fonctionnaire mais aussi parce qu'ils craignent beaucoup moins que les autres agents publics d'être mutés sur un autre poste de travail contre leur volonté (13 % contre 25 % pour les autres agents publics en contact avec les usagers).

En revanche, leur exposition à d'autres risques psychosociaux, comme l'intensité émotionnelle

ou les conflits éthiques, est très importante. La plupart d'entre eux (88 %, contre 38 % des autres agents publics en contact avec le public) disent avoir toujours ou souvent peur dans leur travail pour leur sécurité ou celle des autres ; 58 % (contre 28 %) ont subi une agression verbale de la part du public au cours des douze derniers mois et 28 % (contre 3 %) une agression physique. Du côté des conflits éthiques, 38 % disent n'éprouver que parfois ou jamais la satisfaction du travail bien fait, et la moitié d'entre eux estiment ne pas avoir la formation ou le matériel suffisants pour faire correctement leur travail, nettement plus que les autres agents publics en contact avec les usagers (respectivement 43 % et 32 %). Cela peut les amener à douter que leur travail soit utile aux autres (26 % disent parfois ou jamais contre 14 % des autres agents publics en contact avec les usagers).

Au vu de ces fortes expositions à certains risques psychosociaux et du fort taux d'accident du travail (20 % ont eu au moins un accident au cours des 12 mois précédent l'enquête, contre 10 % des autres agents publics en contact avec les usagers), 52 % des policiers et des gendarmes jugent leur travail mauvais pour leur santé (contre 31 %). Pourtant, ils se déclarent plutôt en meilleure santé : 13 % (contre 27 %) signalent une santé moyenne, mauvaise ou très mauvaise ; ils sont aussi deux fois moins nombreux que les autres agents publics en contact avec les usagers à présenter des symptômes dépressifs, avec toutefois une proportion légèrement plus élevée déclarant avoir eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois (8 % contre 6 %). L'exposition à la violence et à la peur, particulièrement néfaste dans d'autres professions, peut ne pas être vécue de façon aussi délétère par les policiers et les gendarmes, comme si elle faisait « partie du métier ». ●

Avertissement

L'étude porte sur les métiers de la filière « sécurité publique » au sens de la Dares (inspecteurs, agents police nationale, agents police municipale, gendarmes). 199 d'entre eux ont répondu à l'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux 2016 menée par la Dares, la Drees et la DGAFP ; ils sont ici comparés aux autres agents des trois volets de la fonction publique qui travaillent en contact avec le public (6 411 enquêtés) et au reste des salariés des secteurs public et privé.

► 1. Conditions de travail des policiers et des gendarmes, en 2016

en %

	Policiers, gendarmes	Autres agents de la fonction publique en contact avec le public	Ensemble des salariés (secteurs public et privé)
Ambiance physique			
Porter des charges lourdes	19	40	40
Effectuer des mouvements douloureux ou fatigants	40	59	47
Rester longtemps debout	34	33	34
Bruit élevé	6	14	18
Horaires atypiques			
Durée hebdomadaire supérieure à 42 heures (salariés à temps plein)	29	17	21
Au moins 20 dimanches par an	40	13	10
Au moins 50 nuits par an	20	6	6
Intensité du travail			
3 contraintes de rythme	33	27	35
Travailler sous pression	36	32	31
Devoir penser à trop de choses à la fois	44	47	38
Recevoir des ordres contradictoires	70	41	42
Autonomie			
Travail pas répétitif	84	63	58
Développer ses compétences	75	75	68
Apprendre des choses nouvelles	85	87	81
Soutien social			
Aide du supérieur en cas de difficulté	73	61	67
Aide des collègues	94	88	81
Faire partie d'une équipe	84	78	72
Conflits éthiques			
Devoir faire des choses que l'on désapprouve	12	9	10
Ne pas avoir la formation suffisante pour faire correctement son travail	52	43	34
Ne pas avoir le matériel suffisant pour faire correctement son travail	50	32	20
Ne pas ressentir la satisfaction du travail bien fait	38	28	27
Ne pas faire un travail utile aux autres	26	14	28
Intensité émotionnelle			
Avoir peur dans son travail	88	38	31
Devoir cacher ses émotions	34	32	25
Ne pas pouvoir s'exprimer, donner son avis	31	22	16
Devoir contraindre des personnes	33	5	3
Avoir subi au moins une agression verbale du public (12 derniers mois)	58	28	15
Avoir subi au moins une agression physique du public (12 derniers mois)	28	3	1
Agressions des collègues ou des supérieurs	16	12	11
Insécurité socio-économique			
Ne pas connaître les tâches du prochain mois	74	43	52
Craindre pour son emploi dans l'année à venir	7	19	24
Craindre une mutation forcée	13	25	19
Santé			
Travail jugé mauvais pour la santé	52	31	30
Santé altérée (moyenne, mauvaise ou très mauvaise)	13	27	25
Symptôme dépressif (score WHO 5 ^e inférieur ou égal à 8)	6	11	10
Pensées suicidaires (12 derniers mois)	8	6	5
Au moins 1 accident du travail (12 derniers mois)	20	10	10
Absences maladie supérieures à 10 jours (12 derniers mois)	18	16	15

1 Le score WHO 5 est un score de bien-être psychologique calculé à l'aide de 5 questions, qui prend des valeurs allant de 0 (très faible bien-être) à 25 (bien-être maximal). Un score inférieur ou égal à 8 indique un risque de symptôme dépressif.

Lecture : en 2016, 19 % des policiers et des gendarmes portent des charges lourdes dans le cadre de leur travail, contre 40 % pour l'ensemble des salariés.

Champ : France hors Mayotte, salariés.

Sources : Dares, Drees, DGAFP, enquête Conditions de travail et risques psychosociaux 2016.